Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_64-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-64

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

ECOLE – DIAGNOSTIC BATIMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Banque des Territoires (EduRénov), le programme ACTEE et La Banque Postale ont lancé un Plan Urgence Canicule destiné à accompagner les collectivités dans l'amélioration du confort d'été des bâtiments scolaires.
Dans ce cadre, les collectivités peuvent bénéficier d'un diagnostic thermique entièrement financé, d'une valeur estimée à 4 000 €, réalisé par un bureau d'études mandaté par ACTEE. Ce diagnostic concerne les écoles, collèges, lycées, cantines, crèches et bâtiments périscolaires.
À l'issue de cette étude, des préconisations seront formulées afin d'améliorer le confort d'été des bâtiments. Les solutions proposées privilégieront, dans la mesure du possible, des aménagements passifs ou des solutions dites « low tech » limitant le recours à des équipements énergivores.
Lorsque les travaux préconisés seront éligibles, ACTEE et la Banque des Territoires pourront attribuer une aide forfaitaire de 10 000 € pour leur réalisation. Si la situation le justifie, une aide complémentaire de 10 000 € pourra être accordée par le groupe EDF pour l'installation d'une pompe à chaleur permettant la création d'une salle refuge climatisée au sein d'un établissement scolaire. Ces financements sont cumulables, sous conditions, avec les dispositifs du Fonds Vert.
Considérant l'intérêt de cette démarche pour améliorer le confort des élèves, des enseignants et du personnel communal, tout en préparant les bâtiments communaux aux

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_64-DE

épisodes de fortes chaleurs, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette démarche.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de diagnostic dans le cadre du Plan Urgence Canicule porté par la Banque des Territoires (EduRénov), ACTEE et La Banque Postale ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce diagnostic ;**
- **PREND acte que ce diagnostic est intégralement financé par les partenaires du dispositif et ne génère aucune dépense pour la commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, à l'issue du diagnostic, à présenter au Conseil municipal les préconisations formulées ainsi que les possibilités de financement des travaux qui pourraient en découler, afin que celui-ci se prononce sur leur réalisation.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.